

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du 9 juin 2023**

**Secrétaire de séance : madame Dany SANIEZ**

**n° 8.**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Convention avec la ville de Curgies pour la mise à disposition  
de la maison d'Hachette**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 22 mars 2023, le conseil municipal a accepté la mise à disposition de la maison d'Hachette à la ville de Curgies afin d'y mener des activités de son accueil de loisirs pour 48 enfants de 6 à 14 ans et 5 adultes.

Cette mise à disposition se fera à raison de 3 jours et 2 nuits du 19 au 21 juillet 2023. Conformément à l'avis du 25 janvier de la commission de la prospection financière, le conseil municipal a fixé cette mise à disposition à 1.650€, tarif identique à celui de 2022.

Il est désormais nécessaire d'encadrer cette mise à disposition par le biais d'une convention.

Monsieur le Président soumet cette convention à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
décide d'approuver ladite convention

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Dany Saniez

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Julien Dusart